



Référentiel National de diplôme au métier « Technicien Agricole »

Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA



DECEMBRE 2017



REFERENTIEL NATIONAL DU DIPLOME
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE (BTSA)
« TECHNICIEN AGRICOLE »

DECEMBRE 2017

Table des matières

Liste des abréviations	iii
Avant-propos	iv
Présentation du Référentiel National de Diplôme	v
REFERENTIEL METIER – COMPETENCES (RMC)	1
1.1.Contexte des emplois visés par le diplôme.....	2
1.1.1.Contexte socioprofessionnel	2
1.1.2.Les entreprises concernées	3
1.1.3.Les différentes appellations courantes du métier	3
1.1.4.Les situations fonctionnelles	4
1.1.5.Délimitation des fonctions	4
1.1.6.Les conditions de travail	4
1.1.7.Polyvalence	5
1.1.8.Evolution du metier.....	6
1.2.Liste des activites (LA).....	6
1.3.Les situations de travail cles (STC).....	10
1.4.Les fiches de description des competences (FDC).....	11
REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC)	16
2.1. Définition du référentiel de certification	17
2.2. Liste des capacités à évaluer.....	17
2.3. Mise en relation des champs de compétences, STC, finalités avec les capacités à évaluer	18
2.4. Tableau des épreuves	18
2.5. Modalités d'évaluation	19
2.6. Modalités de mise en œuvre des épreuves de contrôle en cours de formation (CCF) ..	21
2.7. Modalités de mise en œuvre de l'épreuve nationale en fin de formation.....	27
2.8. Délivrance de diplôme.....	29
REFERENTIEL DE FORMATION (RF)	30
3.1. Définition du référentiel de formation.....	31
3.2. Présentation générale et architecture générale de la formation	31
3.3. Tableau des modules de formation	32
3.3.1- Les modules généraux	32
3.3.2- Les modules professionnels	32
3.4. Relations entre modules et capacités attendues.....	33
3.5. Présentation des fiches de formations	34
3.6. Logigramme des modules	48

Liste des abréviations

AEP :	Agriculture Elevage Pêche
APC :	Approche par les Compétences
APDRA :	Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique tropicale humide
BEPC	Brevet d'Etude de Premier Cycle
BTS-TA :	Brevet Technique Supérieur de Technicien Agricole
CCF :	Contrôle en Cours de Formation
CIRDR	Circonscription de Développement Rural
CEFAR :	Centre et Etablissement de Formation Agricole et Rurale
CSA :	Centre de Services Agricoles
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
DFAR :	Direction de la Formation Agricole et Rurale
DRAE :	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
EA :	Exploitant Agricole
EF :	Examen Final
FAR :	Formation Agricole et Rurale
FORMAPROD :	Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole
GPS :	Global Positioning System
IPOA :	Inspecteur des Produits d'Origine Animale
LA :	Liste des Activités
MEETFP :	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MPAE :	Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation Paysanne de Base
OPA :	Organisation de Producteurs Agricoles
PAPRIZ :	Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole
PNEFP :	Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
POLFOR :	Politique Forestière
PP :	Projet – Programme
PSAEP :	Programme Sectoriel Agriculture Elevage Pêche
PSE :	Plan Sectoriel de l'Education
RC :	Référentiel de Certification
RF :	Référentiel de Formation
RMC :	Référentiel de Métier-Compétences
SNFAR :	Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale
STC :	Situation de Travail Clé
STD :	Service Technique Déconcentré
TA :	Technicien Agricole
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication
ODD :	Objectifs de Développement Durable

Avant-propos

Le présent document représente le référentiel national de Diplôme au métier « Technicien Agricole », élaboré dans le cadre de la rénovation du dispositif national de Formation Agricole et Rurale (FAR) qui s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR).

« Madagascar, une Nation moderne et prospère ».

« Madagascar en 2025, s'appuie sur une production Agricole compétitive et durable, intégrant des exploitations familiales et des unités de transformations modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation ».

Telles sont les visions sur lesquels l'élaboration du présent document s'est appuyée. Il s'agit, dans le cadre de ce référentiel national de diplôme, de préparer des Techniciens Agricoles prêts à affronter les défis actuels et futurs, de développement Agricole. Ce référentiel vise à engager de nouvelles générations de techniciens, dignes de leur métier, pour la modernisation du secteur Agricole, dans un parcours de professionnalisation devant répondre à ***des objectifs sociaux, économiques, professionnels et culturels impactant durablement le développement de l'Agriculture.***

La formation professionnelle initiale au métier « Technicien Agricole » est sanctionnée par le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA). D'une durée de deux ans, elle permet aux futurs Techniciens Agricoles de maîtriser la chaîne de valeur, de transférer les nouvelles techniques et innovations Agricoles, d'accompagner les producteurs ainsi que de conduire des activités administratives relatives à ses fonctions.

Cette formation s'adresse à des jeunes femmes et jeunes hommes, ayant obtenu leur baccalauréat série A2, C, D de l'enseignement général, baccalauréat Agricole, baccalauréat technique.

Elle a pour objectif de répondre aux besoins en compétences Agro-sylvo-pastoral, en préparant des Techniciens Agricoles, salariés ou indépendant, à exercer leur métier.

Le Référentiel National de Diplôme

Le référentiel national de diplôme est composé de trois parties :

1. Référentiel de Métier-Compétences (RMC) qui présente la description des compétences nécessaires à l'exercice du métier ;
2. Référentiel de Certification (RC) qui énumère les capacités attestées en fin de formation et décrit les modalités d'évaluation ;
3. Référentiel de Formation (RF) qui présente les objectifs, les modules et l'organisation de la formation.

Des guides d'accompagnement à l'intention des formateurs complètent ce référentiel :

- guide pédagogique : propositions de contenu, recommandations pédagogiques,
- guide des matériels, infrastructures et équipements,
- guide des ressources humaines requises.

REFERENTIEL METIER - COMPETENCES (RMC)



Le Référentiel Métier-Compétences (RMC) résulte de la formalisation d'une démarche d'analyse des emplois et du travail qui constitue la première étape incontournable du processus de construction d'un référentiel de diplôme. Il s'appuie sur l'ensemble des travaux d'ingénierie réalisés en amont (étude de secteur, étude d'opportunité, etc.). Il ne retient que les aspects les plus significatifs rédigés de façon à lui accorder une certaine pérennité dans le temps.

Le RMC « Technicien Agricole » (TA) décrit les activités d'un Technicien travaillant en indépendant ou dans l'Administration, dans les ONG, les OP/OPA, les Projets/Programmes, les Exploitations et Entreprises Agricoles.

Ce sont des emplois exercés à l'échelle nationale, régionale et locale, avec une intense activité de terrain en contact permanent avec les producteurs et les partenaires exerçant en milieu rural, y compris les activités administratives.

Le RMC est composé de quatre (04) parties :

- la première partie fournit des informations relatives au contexte de l'emploi visé,
- la deuxième partie est constituée de la liste des activités (LA),
- la troisième partie présente les situations de travail clés (STC) organisées en champs de compétences,
- la dernière et quatrième partie présente les fiches de description des compétences (FDC).

1.1. Contexte des emplois visés par le diplôme

1.1.1. Contexte socioprofessionnel

La vision des quinze prochaines années de Madagascar s'appuie sur une production Agricole compétitive et durable, intégrant les exploitations familiales et les unités industrielles modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation.

Les principaux objectifs du Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche (PSAEP) sont la réduction de la pauvreté de la population rurale sur un court terme et l'amélioration de la croissance économique sur un long terme. Ces objectifs ne seront atteints qu'avec une relance de la production du secteur Agricole.

Madagascar dispose de tous les atouts pour devenir un grenier agricole de la région de l'Océan Indien, voire de l'Afrique mais qui sont encore insuffisamment exploités.

La Formation Agricole et Rurale (FAR), qui est un des leviers de développement du secteur Agricole, doit répondre aux besoins de développement des compétences des ressources humaines pour conduire avec plus d'efficacité les fonctions de production et/ou de services aux producteurs, tout en tenant en compte de l'utilisation des techniques innovantes, les enjeux environnementaux et de changement climatique, et les enjeux du travail décent en milieu rural.

La Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) qui est le cadre général du développement du système de FAR à Madagascar, et dont l'objectif est de soutenir le processus de modernisation du secteur, préconise une réforme concertée et coordonnée du dispositif nationale de FAR. L'organisation des enseignements et des formations constitue un des éléments majeurs de ce dispositif. Il s'agit notamment de former et de renforcer les effectifs des **techniciens de terrain** correspondant à une **formation technique polyvalente** (agriculture, élevage, pêche, environnement et forêts), répondant aux attentes des producteurs à fonctions multiples et aux exigences des employeurs.

Ces techniciens Agricoles sont des vulgarisateurs, des techniciens dans les Organisations Professionnelles Agricoles, responsables d'exploitation dans les entreprises privées. Ils entretiennent des relations avec les autorités et population locales, les organisations paysannes, les associations et organisations professionnelles, ainsi que les Entreprises/Sociétés Agricoles pour participer au développement du territoire.

Par ailleurs, le développement des profils **de techniciens spécialisés** sur des **domaines d'activité spécifiques** telles que la production végétale, la production animale, l'agroforesterie, la pêche, l'économie agricole/gestion, le marketing agricole, l'agroalimentaire,... qui serviront dans les différents **métiers du conseil agricole**, est indispensable pour compléter le dispositif de formation de Technicien Agricole.

Cette rénovation du dispositif national de FAR engagée actuellement, s'inscrit dans le cadre des différentes politiques nationales: Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP), Politique Forestières (POLFOR), Lettre de Politique Bleue, Plan sectoriel de l'Education (PSE), etc. afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

1.1.2. Les entreprises concernées

Le Technicien Agricole peut travailler comme indépendant ou dans le service public, les ONG, les OP/OPA, les Projets/Programmes, les CEFAR, les Exploitations et Entreprises Agricoles, etc.

1.1.3. Les différentes appellations courantes du métier

Le Technicien Agricole est appelé couramment en fonction des zones ou des filières d'intervention ou des employeurs : Technicien Agricole, Technicien de terrain, Teknisianina ny Fambolena, Lehibem-boly, Technicien formateur, Technicien vulgarisateur, Animateur, Vulgarisateur, Conseiller Agricole, Socio-organisateur, Chef de ferme ou d'Exploitation Agricole ...

Après consultation et concertation des acteurs FAR, l'appellation « Technicien Agricole » est retenue pour les métiers considérés dans ce référentiel.

1.1.4. Les situations fonctionnelles

✓ *Degré d'autonomie*

Le Technicien Agricole met en œuvre ses missions en toute autonomie lorsqu'il est travailleur indépendant. Il est sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et/ou d'un employeur privé et/ou d'un chef d'équipe, s'il est salarié dans une organisation.

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le technicien Agricole rend compte régulièrement de ses activités à sa hiérarchie ou à ses clients.

Cependant, il travaille en autonomie principalement quand il accompagne les producteurs ou leurs organisations pour le transfert des techniques et innovations Agricoles.

Dans une société ou une Entreprise Agricole, les décisions peuvent être discutées en groupe, mais leurs réalisations reviennent au Technicien Agricole. Dans ce cas, il organise et supervise les différents travaux.

✓ *Liaison fonctionnelle*

Le Technicien Agricole est en relation directe avec la hiérarchie, les collaborateurs, l'équipe de travail Il participe au programme de développement initié par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) avec les Services Techniques Déconcentrés (STD), les opérateurs économiques et les autorités religieuses et traditionnelles (notables) de sa zone d'intervention.

Il collabore avec les partenaires techniques et/ou financiers (Projet/Programme et coopération décentralisée, ONG, Centre de recherche, Centre de formation, vétérinaires sanitaires, techniciens spécialisés) et les prestataires de service (CSA, fournisseurs, revendeurs, collecteurs, agent commercial...) pour l'atteinte de ses objectifs.

Il entretient des relations avec la population locale, les organisations paysannes, les associations et organisations professionnelles, les Entreprises/Sociétés Agricoles.

1.1.5. Délimitation des fonctions

Le Technicien Agricole assure essentiellement une fonction de :

- accompagnement et suivi des producteurs,
- expérimentation et/ou suivi de la réalisation des productions,
- transfert de techniques innovantes,
- participation au développement d'une filière ou d'un territoire,
- animation et communication,
- administration.

1.1.6. Les conditions de travail

✓ *Lieu et horaire de travail*

Le Technicien Agricole travaille en intérieur (bureau, salle de formation, etc.) et surtout en extérieur au champ, à la ferme d'élevage, dans une unité de transformation, aux manifestations Agricoles,

Le Technicien Agricole assure ces travaux de terrain et de bureau en fonction des saisons et la charge de travail évoluera selon les besoins des producteurs. Sur le terrain, il intervient généralement seul auprès des producteurs et des ouvriers agricoles. Il peut également s'intégrer dans une équipe de travail.

Les horaires de bureau sont généralement prescrits par l'organisation, alors que sur le terrain ils doivent s'adapter aux réalités des producteurs. Il n'a pas d'horaire fixe, ses interventions s'accordent aux exigences de ses responsabilités. Cela signifie qu'il peut commencer tôt le matin et terminer tard dans la soirée.

Dans l'exercice de ses fonctions, il lui arrive de travailler sous diverses pressions. Il peut veiller toute une nuit en cas de force majeure.

✓ **Réalités d'exercice du métier**

La réalisation des activités est soumise aux aléas climatiques (chaleur, froid, ...). Le technicien Agricole travaille fréquemment en station debout et se déplace généralement à pieds, en vélo, à moto, ou en pirogues.

✓ **Matériels et équipement de protection individuelle (EPI) utilisés**

Les matériels souvent mis à disposition du Technicien Agricole varient suivant les organisations et les situations de travail qui se présentent. Il peut notamment utiliser :

- **Matériels communs** : informatiques, téléphone, appareil photo, GPS, ...
- **Matériels pédagogiques** : vidéo projecteur, dépliants, fiches techniques, posters,...
- **Matériels spécifiques** : rayonneur, balance, humidimètre, filet de pêche, disque de secchi,....

Les Equipements de Protection Individuelle seront utilisés dans des contextes spécifiques comme des journées de démonstration, la réalisation d'expérimentation ou la manipulation d'animaux par exemple. Le Technicien Agricole pourra ainsi être équipé de gants, chaussures de sécurité, masque et lunettes de protection.

✓ **Risques et accidents au travail**

Lors de ses fréquents déplacements, le Technicien Agricole peut utiliser des véhicules à moteur sur route, voie fluviale ou voie maritime, ce qui demande une vigilance accrue pour le respect du code de la circulation et de la navigation.

Dans l'exercice de ses missions, il doit en permanence veiller à se protéger contre les éventuelles maladies, ainsi que les éventuelles agressions, lorsqu'il est amené à travailler ou traverser des zones classées « rouges » et à rencontrer des populations hostiles ou malveillantes.

1.1.7. Polyvalence

Selon les employeurs, un technicien Agricole est capable de répondre à la plupart des questions posées en situation professionnelle. Il apporte un appui sur des aspects technico-socio-économiques auxquels se trouvent confrontés les producteurs. Au-delà, il fait appel à un spécialiste.

Il a des connaissances sur : la gestion d'une exploitation, la production Agricole, la transformation des produits Agricoles, la commercialisation, la socio-organisation, la communication et l'animation, l'environnement, l'analyse technique de faisabilité des projets

professionnels, l'orientation des producteurs, la législation liée aux activités Agricoles et Rurales, tout en considérant la dégradation des ressources naturelles et la résilience au changement climatique.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, il a des notions particulières sur l'utilisation des matériels informatiques et autres matériels spécifiques.

Un Technicien Agricole est à la fois accompagnateur, vulgarisateur et animateur.

1.1.8. Evolution du métier

Dans l'exercice de ses missions, le Technicien Agricole peut approfondir ses connaissances dans des domaines d'activités spécifiques de production végétale, animale, pêche, foresterie, génie rural, transformation agroalimentaire, économie agricole/gestion, marketing agricole, Agroécologie, SIG (Système Informations Géographiques), ... et devenir ainsi Conseiller spécialisé ou formateur dans les Centres et Etablissement de FAR (CEFAR).

La formation continue des Techniciens Agricoles est nécessaire pour adapter leurs compétences aux changements du contexte de travail (changement climatique, développement durable, cadre juridique et réglementaire, ...) et à l'évolution de la technologie.

1.2. Liste des activités (LA)

✓ Résumé du métier

La mission du technicien Agricole consiste à apporter un appui technique aux exploitants agricoles, individuellement ou collectivement, pour accompagner la prise de décisions, dans les champs technique, économique et administratif. Ces décisions peuvent concerner quelques activités de l'exploitation, l'ensemble de l'exploitation, ou le territoire. Dans ce dernier cas, Il peut être en charge de définir avec les acteurs locaux la problématique de l'Agriculture dans un territoire et de mettre en œuvre les projets qui en découlent.

Après un diagnostic et l'identification des besoins, le technicien Agricole construit des solutions avec l'exploitant ou un groupe d'exploitants. Il évalue les résultats, les analyse et propose des régulations.

Il peut accompagner l'exploitant dans ses travaux de terrain en les réalisant avec lui. Il peut être amené à animer et intervenir dans des formations professionnelles continues.

En cas de mission d'expérimentation, son activité consiste à réaliser des programmes d'essai visant à l'amélioration de la production Agricole (rendements, qualités des produits, respect de l'environnement...) dans le domaine végétal ou animal.

Il applique un protocole d'expérimentation et peut être amené à participer à l'analyse, la diffusion des résultats, et à l'élaboration des protocoles expérimentaux.

✓ La Liste des activités (LA)

La Liste des Activités recense les activités exercées le plus couramment par les personnes en situation de travail. Elle est organisée en fonctions. Une personne en situation de travail exerce une partie seulement des activités décrites dans la LA, ce qui rend une ou plusieurs fonctions prépondérantes.

Chaque activité se réalise :

- dans le respect de la réglementation sociale et économique qu’elles soient locale ou nationale;
- en cohérence avec les principes Agri environnementaux et de développement durable.

Le technicien Agricole réalise les activités:

- pour des tiers, une personne ou un groupe ;
- dans une posture de conseil, d'accompagnement, ou d'exécution;
- le support de son travail est le territoire, l'exploitation, les activités de l'exploitation Agricole. On entend par « activités de l'exploitation Agricole » les productions animales, les productions végétales.

Pour cela il :

A. Gère des activités

A.1. Conduit un diagnostic de la zone et/ou de l'exploitation

- A.1.1. Analyse le contexte, les faits et les actions engagées
- A.1.2. Identifie les atouts et les limites

A.2. Définit des orientations d'actions

- A.2.1. Explicite la problématique de (des) l'exploitation(s) sur un territoire
- A.2.2. Analyse les éléments de changement de pratique (technique, professionnelle, ...), de comportement, ...
- A.2.3. Formalise des pistes d'actions
- A.2.4. Propose les changements induits à court et moyen terme
- A.2.5. Fait valider les orientations par les acteurs concernés

A.3. Élabore et fait valider un plan d'action

- A.3.1. Contribue à l'élaboration du plan de production de l'exploitation
- A.3.2. Contribue à la définition des itinéraires techniques des productions
- A.3.3. Contribue à l'élaboration du plan d'investissement et de financement
- A.3.4. Contribue à l'élaboration d'un projet de territoire
- A.3.5. Élabore un plan de formation
- A.3.6. Participe à l'élaboration des documents techniques et administratifs
- A.3.7. Présente le projet aux acteurs concernés, l'argumente et ajuste son contenu

B. Réalise la mise œuvre et le suivi d'un plan d'action

B.1. Accompagne la mise en œuvre des activités de l'exploitation

- B.1.1. Supervise la réalisation et la conduite des travaux liés aux productions animales ou végétales
- B.1.2. Evalue la qualité de la production agricole
- B.1.3. Propose des améliorations techniques aux producteurs à l'issue de l'évaluation

B.2. Contribue au développement d'une filière ou d'un territoire

- B.2.1. Aide à la formalisation des partenariats
- B.2.2. Appui la structuration organisationnelle et ou l'animation de la vie associative d'une organisation
- B.2.3. Dispense de l'information, du conseil et de l'expertise auprès des porteurs de projet
- B.2.4. Organise des visites techniques et de conseils en lien avec des projets
- B.2.5. Participe ou anime des groupes de travail, des réseaux, ...

B.3. Transfère des techniques innovantes

- B.3.1. Participe à la mise en place des essais
- B.3.2. Assure le suivi des parcelles de démonstration
- B.3.3. Réalise des opérations de relevés en utilisant, si nécessaire, des appareils de mesure
- B.3.4. Apporte des suggestions et recommandations techniques
- B.3.5. Accompagne les producteurs dans l'adoption des techniques
- B.3.6. Organise des visites d'échanges sur les parcelles de démonstration

B.4. Peut participer à une action de formation

- B.4.1. Elabore un plan d'intervention
- B.4.2. Choisit des modalités d'intervention
- B.4.3. Utilise des outils pédagogiques
- B.4.4. Organise une formation dans le temps et l'espace
- B.4.5. Anime ou co-anime une formation

C. Traite les informations et les données

C.1. Collecte et enregistre des informations

- C.1.1. Recherche des informations nécessaires à son activité, seul ou avec le soutien d'experts
- C.1.2. Collecte des données technico-économiques sur les productions
- C.1.3. Enregistre des données technico-économiques à l'aide de logiciels ou applications professionnelles

C.2. Produit des informations à partir des données collectées

- C.2.1. Traite les données collectées
- C.2.2. Transmet les résultats à une instance compétente
- C.2.3. Peut interpréter les résultats
- C.2.4. Peut présenter les analyses
- C.2.5. Produit des notes ou documents de synthèse, des procès-verbaux, compte rendus ou rapports, ... (par écrit ou par orale)

D. Organise, encadre et communique

D.1. Organise le travail au sein de l'équipe ou du service

- D.1.1. Établit un calendrier de travail
- D.1.2. Prévoit les moyens humains, matériels et financiers pour le fonctionnement de l'activité
- D.1.3. Repartit les tâches entre les personnes

D.2. Anime une équipe de travail

- D.2.1. Encadre l'équipe et d'autres personnes extérieures au service
- D.2.2. Intègre de nouvelles personnes dans l'équipe de travail
- D.2.3. Évalue ou participe à l'évaluation des personnes et/ou de l'équipe

D.3. Communique avec l'équipe, les partenaires ou tout acteur du territoire

- D.3.1. Prend contact ou entretient des relations avec des partenaires
- D.3.2. Fait exprimer la demande lors d'un entretien
- D.3.3. Argumente une idée au cours d'une négociation
- D.3.4. Gère les conflits et les imprévus
- D.3.5. Organise des réunions
- D.3.6. Peut animer des réunions
- D.3.7. Assure des activités de représentation de l'organisme ou d'un groupe professionnel.

1.3. Les situations de travail clés (STC)

Les Situations de Travail Clé (STC) sont repérées à partir des investigations de terrain. Elles se manifestent par des situations significatives qui, si elles sont maîtrisées par le titulaire de l'emploi visé par le diplôme, suffisent à apprécier l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Elles sont peu nombreuses et regroupées par champs de compétences. Chaque champ de compétences est organisé autour d'une même finalité de travail qui constitue un indicateur du niveau de maîtrise des activités.

Les « champs de compétences » sont définis selon des classements différents en fonction de l'activité du titulaire de l'emploi, exemples : organisation du travail, réalisation de travaux, animation d'équipe, communication, conduite de production, gestion...

Les STC font l'objet d'une description détaillée (contextualisation des activités et ressources à mobiliser) dans un recueil de fiches de compétences. L'ensemble constitue une référence pour la détermination des capacités du référentiel de certification et la construction des évaluations.

Champs de compétences	STC	Finalités
<i>Conception d'un plan d'action</i>	<ul style="list-style-type: none">✓ Diagnostic de la zone d'intervention✓ Elaboration d'un plan d'action dans la zone d'intervention✓ Planification de l'organisation du travail	Concevoir un projet de développement en réponse aux besoins repérés dans l'exploitation et/ou sur le territoire
<i>Mise en œuvre, suivi et évaluation des productions</i>	<ul style="list-style-type: none">✓ Observation et appréciation de l'état des productions végétales et animales✓ Construction d'une réponse technique et/ou économique pour les productions de l'exploitation agricole✓ Recommandations à l'issue du suivi-évaluation	Améliorer les performances des producteurs pour le développement de leur entreprise et/ou du territoire
<i>Communication et Accompagnement</i>	<ul style="list-style-type: none">✓ Mise en place d'une action de sensibilisation et d'information✓ Accompagnement des producteurs dans l'adoption des techniques innovantes✓ Accompagnement des acteurs dans la structuration et/ou gestion de l'organisation paysanne	Assurer le transfert des techniques de production et de gestion Agricole

1.4. Les fiches de description des compétences (FDC)

Les fiches de description de compétences précisent les savoirs, savoir-faire et comportements professionnels mobilisés par le titulaire du poste.

Champ de compétence 1: CONCEPTION D'UN PLAN D'ACTION	
Principales situation professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic de la zone d'intervention ✓ Elaboration d'un plan d'action dans la zone d'intervention ✓ Planification de l'organisation du travail
Finalité :	
Concevoir un projet de développement en réponse aux besoins repérés dans l'exploitation ou sur le territoire.	
Responsabilité / autonomie :	
<p>Pour effectuer le diagnostic d'une exploitation, le Technicien Agricole travaille seul. Pour les diagnostics de territoire, il travaille en collaboration avec des acteurs ou d'autres intervenants au niveau du territoire. Les résultats issus du diagnostic sont validés par la hiérarchie.</p> <p>Le Technicien Agricole est autonome dans l'organisation de ses activités, mais la hiérarchie peut apporter des ajustements selon la situation ou le contexte donné.</p>	
Environnement de travail :	
<p>Le travail de diagnostic au niveau de l'exploitation se déroule au champ avec les producteurs. De ce fait, le Technicien Agricole se trouve en contact avec différentes populations et peut s'exposer aux aléas climatiques. La réalisation des diagnostics territoriaux se font au bureau avec les partenaires ou acteurs locaux pour les données physiques ou informatiques mais aussi au champ pour la collecte des informations issues directement du terrain.</p>	
Indicateurs de réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - Données de l'exploitation ou de territoire disponibles et exploitables - Plan d'action établi 	
Savoir – faire	Savoir de référence
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'état de lieux - Analyser les données - Rédiger les rapports - Concevoir un plan d'action - 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique d'enquête - Traitement de données - Technique d'analyse - Technique de rédaction - Planification de projet -
Savoir-faire consolidé par l'expérience	Comportements professionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les contextes agro-socioéconomiques de la zone d'intervention - Adapter les activités par rapport aux contextes - Maîtriser les activités à entreprendre - Créer un environnement de travail favorable - Gérer les conflits - 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre attentif - Avoir une maîtrise de soi - Etre investigateur - Etre expressif - Etre ponctuel - Avoir un esprit d'équipe - Etre leader - Etre communicatif -

Champ de compétence 2 : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DES PRODUCTIONS	
Principales situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Observation et appréciation de l'état des productions végétales et animales ✓ Construction d'une réponse technique et/ou économique pour les productions de l'exploitation Agricole ✓ Recommandations à l'issue du suivi-évaluation
Finalité : Améliorer les performances des producteurs pour le développement de leur entreprise et/ou du territoire.	
Responsabilité / autonomie : Il exécute les activités cadrées dans le plan d'action, en restant autonome dans la priorisation des activités à réaliser. Il priorise les interventions à mener auprès des exploitations et justifie auprès de la hiérarchie le choix des producteurs à accompagner. Il conçoit les outils de suivi-évaluation tout en se référant au plan d'action. Il effectue le suivi évaluation dans la perspective de rendre compte à la hiérarchie. Après analyse des résultats, il doit émettre des recommandations. Il réalise seul ou en collaboration avec des partenaires, les actions d'appui et de suivi-évaluation.	
Environnement de travail : Pour la conception des outils et analyses, le technicien travaille au bureau avec les outils et matériels qui lui sont fournis par l'institution. Il réalise sur le terrain (champ, ferme,...) un grand nombre d'activités et peut être confronté à des situations difficiles.	
Indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> - Problématiques identifiés - Données analysées - Rapport élaboré - Outils de suivi évaluation conçus - Matériels et outils de suivi-évaluation adaptés à la situation - Rendements analysés - Recommandations émises réalistes et réalisables - Respect du temps imparti par activité - 	
Savoir – faire	Savoir de référence
<ul style="list-style-type: none"> - Observer et apprécier une situation donnée - Analyser des données - Rédiger un rapport - Concevoir des indicateurs - Organiser des actions de suivi - Estimer la production - Concevoir des outils de suivi-évaluation - Utiliser les outils et matériels de suivi-évaluation - Analyser les composantes de rendement 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique d'enquête - Traitement des données - Technique d'analyse - Technique de rédaction - Gestion des projets - Planification de projet - Calendrier de production - Notion sur la gestion de ressources humaines - Management-leadership - Culture entrepreneuriale - Système de suivi évaluation Agricole - Itinéraires techniques de différente production - Structuration et organisation paysanne

<ul style="list-style-type: none"> - Superviser les réalisations - Gérer une équipe - Formuler et émettre des recommandations - Gérer le temps - Suivre les activités des producteurs - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistique appliqué - Techniques de sondage de rendement - Techniques d'estimation de production - Analyse des données - Facteur de production -
Savoir-faire consolidé par l'expérience	Comportements professionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les contextes agro économiques de la zone d'intervention - Adapter les activités par rapport au contexte - Maîtriser les activités à entreprendre - Créer un environnement de travail favorable - Gérer les conflits - Donner une appréciation rapide et fiable après observation - 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir le sens de l'observation - Etre organisé - Etre méthodique - Etre à l'écoute - Etre attentif - Avoir une maîtrise de soi - Etre investigateur - Avoir de l'empathie - Etre expressif - Etre ponctuel - Avoir un esprit d'équipe - Avoir le sens du leadership - ...

Champ de compétence 3 : COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT

Principales situations professionnelles

- ✓ Mise en place d'une action de sensibilisation et d'information
- ✓ Accompagnement des producteurs dans l'adoption des techniques innovantes
- ✓ Accompagnement des acteurs dans la structuration et/ou gestion d'organisations paysannes

Finalité :

Assurer le transfert des techniques de production et de gestion Agricole.

Responsabilité / autonomie :

L'élaboration du plan de communication est une responsabilité autonome du Technicien Agricole, entre autre la mise en place d'une action de sensibilisation et d'information, la représentation de son entreprise ou administration d'origine.

Il travaille en autonomie principalement quand il accompagne les producteurs ou leurs organisations pour le transfert des techniques et innovations Agricoles, pour l'établissement du calendrier de travail, la répartition des tâches et l'encadrement de l'équipe.

Toutefois, il doit consulter l'avis de son supérieur hiérarchique pour la prévision des moyens (humain, matériel et financier). Il peut se concerter avec d'autres collègues lors de l'évaluation des personnes ou de l'équipe ainsi qu'à l'organisation des réunions.

Environnement de travail :

Pour la conception des outils et analyses, le technicien travaille au bureau avec les outils et matériels qui lui sont fournis par l'institution.

Il réalise sur le terrain (champ, ferme,...) un grand nombre d'activités et peut être confronté à des situations difficiles.

Indicateurs de réussite :

- Adoption des techniques innovantes transférées
- Respect du budget alloué à l'activité
- Respect des échéanciers
- Matériels et outils adaptés à la situation
- Adéquation messages-méthodes
- Compréhension technique et informations sur la socio-organisation
-

Savoir – faire	Savoir de référence
<ul style="list-style-type: none"> - Formuler les messages à passer - Organiser une réunion - Argumenter les idées - Synthétiser les échanges - Animer une réunion - Utiliser les TIC - Prospecter les partenaires potentiels - Faciliter les négociations avec les partenaires - Vulgariser les techniques de production et de gestion - Conduire une séance de démonstration - Adopter les techniques adéquates - Maitriser les différentes formes de structure des OP - Conduire une séance de sensibilisation et de formation - 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de communication - Technologie de l'Information et de la Communication - Technique de négociation - Technique de vulgarisation - Technique d'animation rurale - système de production - Techniques de conservation et de transformation des produits (stockage, conditionnement,...) - Structuration et organisation paysanne - Gestion des conflits - Vie associative - Réglementation sur les structures paysannes -
Savoir-faire consolidé par l'expérience	Comportements professionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Gérer une situation difficile au sein d'un groupe - Capitaliser les informations recueillies - Gérer le temps - Anticiper des réponses aux questions - Anticiper des questions à répondre - Etablir des relations avec les professionnels et les acteurs de la zone d'intervention - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre persuasif - Etre innovateur - Etre organisé - Etre méthodique - Etre à l'écoute - Etre attentif - Etre investigateur - Avoir de l'empathie - Etre expressif - Etre ponctuel - Avoir une maîtrise de soi - ...

REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC)



2.1. Définition du référentiel de certification

Le référentiel de certification est la seconde partie du référentiel de diplôme, il :

- présente l'ensemble des capacités attestées par la délivrance du diplôme de BTSA,
- décrit les modalités d'évaluation pour l'obtention du diplôme,
- établit une relation contractuelle entre le certificateur, le bénéficiaire du diplôme et le monde professionnel.

Il est la résultante de l'analyse des situations de travail (AST) mais contribue également à la construction du référentiel de formation.

Les capacités à évaluer sont déterminées d'une part par les situations de travail clés identifiées dans le référentiel du métier et des compétences, et d'autre part à partir des objectifs éducatifs visés par la certification. Elles sont regroupées de la manière suivante :

- les capacités générales (CG),
- les capacités professionnelles (CP).

2.2. Liste des capacités à évaluer

CAPACITES GENERALES	
CG 1	Communiquer dans des situations professionnelles
CG 11	S'exprimer oralement et par écrit dans des situations professionnelles
CG 12	Argumenter dans des situations professionnelles variées
CG 2	Mobiliser des connaissances scientifiques pour la réalisation des activités professionnelles
CG 21	Mobiliser des connaissances en mathématiques, statistiques et physique-chimie
CG 22	Mobiliser des connaissances en biologie, physiologie animale et végétale, géologie et pédologie
CAPACITES PROFESSIONNELLES	
CP 1	Gérer des activités à partir des objectifs fixés
CP 11	Effectuer le diagnostic Agro-socioéconomique d'une zone d'intervention
CP 12	Planifier les activités
CP 2	Réaliser un diagnostic d'exploitation
CP 21	Analyser un système de production animale et/ou végétale
CP 22	Proposer des recommandations d'évolution de l'exploitation Agricole
CP 3	Promouvoir des innovations techniques, technologiques et des organisations paysannes
CP 31	Justifier le choix des innovations techniques et technologiques à fort potentiel pour le territoire
CP 32	Proposer un argumentaire pour justifier la forme d'OP adaptée à une situation donnée
CP 4	Réaliser les suivis et évaluations des activités des producteurs
CP 41	Utiliser l'outil de suivi-évaluation choisi
CP 42	Produire des recommandations à partir des résultats de suivi et évaluation

2.3. Mise en relation des champs de compétences, STC, finalités avec les capacités à évaluer

Champs de compétences	Situation de Travail Clé (STC)	Finalités	Capacités
<i>Conception d'un plan d'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic de la zone d'intervention ✓ Elaboration d'un plan d'action dans la zone d'intervention ✓ Planification de l'organisation du travail 	Concevoir un projet de développement en réponse aux besoins repérés dans l'exploitation et/ou sur le territoire	CG 1, CG 2, CP 1, CP 2
<i>Mise en œuvre, suivi et évaluation des productions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Observation et appréciation de l'état des productions végétales et animales ✓ Construction d'une réponse technique et/ou économique pour les productions de l'exploitation Agricole ✓ Recommandations à l'issue du suivi-évaluation 	Améliorer les performances des producteurs pour le développement de leur entreprise et/ou du territoire	CG 1, CG 2, CP 4
<i>Communication et Accompagnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une action de sensibilisation et d'information ✓ Accompagnement des producteurs dans l'adoption des techniques innovantes ✓ Accompagnement des acteurs dans la structuration et/ou gestion de l'organisation paysanne 	Assurer le transfert des techniques de production et de gestion Agricole	CG 1, CG 2, CP 3

2.4. Tableau des épreuves

CAPACITES GENERALES				
CAPACITES		Nature des épreuves		Modules
		CCF	EF	
CG 1 Communiquer dans des situations professionnelles				
CG 11	S'exprimer oralement et par écrit dans les situations professionnelles	Ecrit et oral (intégré)		MG 01
CG 12	Argumenter dans des situations professionnelles variées			

CG 2 Mobiliser des connaissances scientifiques pour la réalisation des activités professionnelles				
CG 21	Mobiliser des connaissances en mathématiques, statistiques et physique-chimie	Ecrit et oral (intégré)		MG 02
CG 22	Mobiliser des connaissances en biologie, physiologie animale et végétale, géologie et pédologie			

CAPACITES PROFESSIONNELLES				
CAPACITES		Nature des épreuves		Modules
		CCF	EF	
CP 1 Gérer des activités à partir des objectifs fixés				
CP 11	Effectuer le diagnostic Agro-socioéconomique d'une zone d'intervention	Ecrit et oral		MG 01, MG 02, MG 04, MP 01, MP 02, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08
CP 12	Planifier les activités	Ecrit et orale		
CP 2 Réaliser un diagnostic d'exploitation				
CP 21	Analyser un système de production animale et/ou végétale	Ecrit et oral		MG 01, MG 02, MP 01, MP 02, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08
CP 22	Proposer des recommandations d'évolution de l'exploitation Agricole			
CP 3 Promouvoir des innovations techniques, technologiques et des organisations paysannes				
CP 31	Justifier le choix des innovations techniques et technologiques à fort potentiel pour le territoire		Ecrit	MG 01, MP 02, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08
CP 32	Proposer un argumentaire pour justifier la forme d'OP adaptée à une situation donnée		Ecrit	MG 01, MG 03, MP 03
CP 4 Réaliser les suivis et évaluations des activités des producteurs				
CP 41	Utiliser l'outil de suivi- évaluation choisi	Ecrit et oral		MG 01, MG 02, MP 01, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09
CP 42	Produire des recommandations à partir des résultats de suivi et évaluation	Ecrit et oral		

2.5. Modalités d'évaluation

Selon la méthodologie de l'Approche par les compétences (APC), qui est la méthodologie à appliquer dans le cadre de la rénovation de ce diplôme national, il y a deux principales formes d'évaluations :

- ✓ L'évaluation formative,
- ✓ L'évaluation certificative.

A. Evaluation formative

L'évaluation formative se déroule durant la période de formation.

Elle sert de repérage pour la progression de l'apprentissage. Elle permet de s'assurer de façon régulière que les apprenants maîtrisent les savoirs essentiels et favorise l'auto-évaluation de l'apprenant et du formateur.

Les appréciations de cette évaluation ne servent pas à sanctionner l'apprenant.

Deux cas se présentent à l'issue de cette évaluation:

- En cas d'échec, l'apprenant doit passer par la phase « Remédiation » afin de compenser le manque d'appropriation et de maîtrise constaté au cours de cette évaluation,
- En cas de succès, l'apprenant passe à la phase « Enrichissement » qui consiste surtout à poursuivre l'apprentissage dans le milieu de formation ou dans le milieu de travail et à profiter d'une valeur ajoutée à la norme établie au seuil d'entrée sur le marché de travail.

Toutes les capacités définies dans le référentiel devraient être considérées par les formateurs lors de la conduite de l'évaluation formative. Ce sont les formateurs eux-mêmes qui conduisent les évaluations formatives en fonction de l'évolution de chaque apprenant au cours de la formation. Il n'y a donc ni certification, ni texte réglementaire spécifique pour les évaluations formatives.

B. Evaluation certificative

L'évaluation certificative sanctionne les apprenants sur des capacités définies. Les sanctions sont considérées intégralement dans le cadre de la certification des apprenants qui permet l'octroi du diplôme.

Le diplôme sera délivré au candidat ayant acquis toutes les capacités prescrites par le présent référentiel.

L'évaluation certificative comprend :

- Une évaluation en cours de formation (CCF) durant l'évolution de chaque module correspondant à l'acquisition des capacités professionnelles ;
- Une évaluation finale (EF).

Elle peut être réalisée sous forme pratique et/ou écrite sur terrain, ou en salle,...

Dans le cas d'une épreuve pratique, on évalue les capacités de l'apprenant en appréciant :

- le processus de travail (techniques de travail, application des règles de sécurité, utilisation de l'équipement et des matériaux, aménagement du poste de travail, ordre des opérations, ...),
- le produit réalisé, c'est-à-dire les résultats d'opérations ou de tâches techniques.

Dans le cas d'une épreuve écrite, on apprécie les connaissances en tenant compte des techniques de travail, de l'application des règles, de l'ordre des opérations,... La mesure des

connaissances débouche généralement sur des mises en situation, des études de cas, des interprétations ou des résolutions de problèmes.

Pour l'obtention du diplôme BTSA, l'examen comporte 05 épreuves organisées en milieu professionnel ou au centre de formation. Il est composé par des épreuves de Contrôle en Cours de Formation (CCF) et un Examen Final (EF) à caractère national à la fin de la 2ème année. L'organisation de ces épreuves est cadrée par un arrêté interministériel entre le Ministère en charge de l'Agriculture et le Ministère certificateur.

2.6. Modalités de mise en œuvre des épreuves de contrôle en cours de formation (CCF)

Les CCF sont préparés par les membres de l'équipe pédagogique de l'établissement. Chaque épreuve se déroule suivant les modalités et les grilles d'évaluation ci-dessous. Toutefois, ces grilles peuvent être adaptées selon le contexte existant dans chaque centre. Avant les épreuves, les sujets sont proposés par les formateurs des centres sous la supervision du chef d'établissement conformément aux modalités et aux grilles d'évaluation décrites dans le présent référentiel.

Ces CCF peuvent être sous forme de stages qui sont réalisés en milieu professionnel pendant une période précisée par ce référentiel. Le thème, le lieu de stage et le référent doivent être validés par l'établissement. Il assurera l'accompagnement de l'apprenant durant le stage. A la fin du stage, l'apprenant produira un rapport de stage qu'il présentera devant un jury. La période de réalisation des CCF est définie dans le ruban d'évaluation.

Les membres du jury de cette évaluation doivent être composés de formateur(s) et de professionnel(s). Pour veiller à la qualité, au bon déroulement et à la conformité de cette évaluation, elle doit se réaliser sous la supervision d'une commission de suivi composée des représentants du ministère de tutelle et du ministère certificateur.

Il est à préciser que dans la réalisation de ces CCF, les centres doivent respecter l'arrêté interministériel qui cadre les évaluations, qui sera annexé à ce référentiel.

Epreuve 1 : Effectuer le diagnostic agro-socioéconomique de la zone d'intervention et la planification des activités

✓ Objectifs et nature :

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à mener un état de lieu agro-socioéconomique et à proposer une stratégie de développement d'un territoire donné en situation professionnelle.

Il s'agit d'un stage de quatre semaines réalisé à la fin de la première année de formation.

Durant les trois premières semaines, l'apprenant est mis en situation professionnelle dans une localité (Hameau, Fokontany, Commune, ...). La quatrième semaine sera consacrée à la rédaction du document, remis le dernier jour, support de l'évaluation orale présenté au jury. Un encadreur professionnel issu de la structure d'accueil (Collectivité territoriale décentralisée, Services techniques déconcentrés, Organisation Professionnelle, ONG, ...)

assurera l'encadrement de l'apprenant pendant le stage. L'évaluation permet de vérifier les capacités du candidat à :

- Collecter les informations,
- Analyser les informations collectées,
- Identifier la problématique d'un terroir donné,
- Concevoir une piste d'amélioration,
- Organiser un plan de mise en œuvre,
- Elaborer un rapport.

A la fin du stage, un rapport écrit présentant le diagnostic agro-socioéconomique du territoire et le plan d'action à entreprendre sera établi par le groupe.

✓ **Modalité de l'évaluation :**

- Durée du stage : 4 semaines,
- Support d'évaluation : rapport de stage (entre 10 à 20 pages, annexes non comprises)
- Exposé oral : 30 mn (15 mn de présentation et 15mn d'échange avec le jury)

L'objectif et les résultats attendus du stage seront présentés aux apprenants, avant qu'ils se rendent sur le lieu de stage.

A l'issue du stage, l'encadreur professionnel donnera une appréciation de chaque membre du groupe à partir de la grille d'évaluation définie dans le référentiel.

Pour la présentation du rapport de stage, le jury sera composé par deux formateurs et un représentant du terroir.

L'épreuve est en relation avec les modules MG 01, MG 02, MG 04, MP 01, MP 02, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08.

Cette épreuve vérifie les sous capacités CP 11 et CP 12.

Grille d'évaluation : Effectuer le diagnostic agro-socioéconomique de la zone d'intervention (encadreur professionnel)

Objectif général : Concevoir et mettre en œuvre un projet à partir d'une étude de territoire

Capacités :

- *CP 11 : Effectuer le diagnostic Agro-socioéconomique de la zone d'intervention*
- *CP 12 : Planifier les activités*

Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Réalisation du travail	Choix des outils et méthodes	Outils et méthodes adéquats pour la collecte			2
	Collecte des informations	Informations disponibles			2
Note total					/4
Règles de verdict :					
Observations :					

Grille d'évaluation : Effectuer le diagnostic agro-socioéconomique de la zone d'intervention (jury)

Objectif général : Concevoir et mettre en œuvre un projet à partir d'une étude de territoire

Capacités :

- CP 11 : Effectuer le diagnostic Agro-socioéconomique de la zone d'intervention
- CP 12 : Planifier les activités

Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Préparation des outils et méthodes	Choix des outils et méthodes	Outils et méthodes adéquats pour le traitement			2
		Outils et méthodes adéquats pour l'analyse			2
Réalisation du travail	Traitement des données	Données exploitables			2
	Analyse des données	Résultats interprétés			3
Présentation des résultats du diagnostic	Elaboration du rapport de diagnostic	Problématique identifié			2
		Recommandations appropriées			2
		Planification cohérente des actions			3
Note total					/16
Seuil de réussite : 14/20					
Règles de verdict :					
Observations :					

Epreuve 2 : Réaliser un diagnostic d'exploitation Agricole

✓ **Objectifs et nature :**

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser un système de production dans ses réalités technico – économique et sociale et proposer des recommandations et stratégie d'évolution de l'exploitation,
- communiquer dans des situations professionnelles.

Cette épreuve est réalisée sous forme de « **stage de fin d'étude** » **d'une durée de huit semaines**, au cours du dernier trimestre de la deuxième année de formation.

Durant les quatre premières semaines, le candidat est mis en situation professionnelle dans une exploitation Agricole validée par l'établissement de formation. Le chef d'exploitation et/ou un formateur assureront l'encadrement.

Les quatre semaines restantes seront consacrées à la rédaction du document, remis par le candidat au jour fixé par l'équipe pédagogique. Ce document sera le support de l'évaluation écrite et orale présenté au jury.

✓ **Modalité de l'évaluation :**

- Durée de stage : 8 semaines,
- Support d'évaluation : rapport de stage de fin d'études (entre 20 à 30 pages, annexes non comprises)
- Exposé oral : 30 mn (15 mn de présentation et 15mn d'échange avec le jury)

L'objectif et les résultats attendus du stage seront présentés aux apprenants, avant qu'ils se rendent sur le lieu de stage.

A l'issue du stage, l'encadreur professionnel donnera une appréciation sur le comportement de l'apprenant à partir d'une grille d'évaluation définie dans le référentiel.

Pour la présentation du rapport, le jury sera composé de deux formateurs et un professionnel responsable d'exploitation.

L'épreuve est en relation avec les modules MG 01, MG 02, MP 01, MP 02, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08

Cette épreuve vérifie les sous capacités CG 11, CG 12, CP 21 et CP 22.

Grille d'évaluation : Réaliser un diagnostic d'exploitation Agricole et Communiquer dans des situations professionnelles (encadreur professionnel)

Objectifs généraux :

- *Utiliser des outils de comptabilité simplifiée et de gestion nécessaires à la prise de décision suivant le thème de stage*
- *S'approprier les techniques de communication orale et écrite pour agir en situations professionnelles et sociales*

Capacités :

- *CG 11 : S'exprimer oralement et par écrit dans les situations professionnelles*
- *CG 12 : Argumenter dans des situations professionnelles variées*
- *CP 21 : Analyser un système de production animale et/ou végétale*
- *CP 22 : Proposer des recommandations d'évolution de l'exploitation Agricole*

Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Réalisation des activités	Proposition d'amélioration du système de production	Recommandations adaptées			2
	Application des techniques d'approche	Attitude dynamique			2
		Relation interpersonnelle « démontrée »			2
Note total					/6

Règles de verdict :

Observations :

Objectifs généraux :

- Utiliser des outils de comptabilité simplifiée et de gestion nécessaires à la prise de

Grille d'évaluation : Réaliser un diagnostic d'exploitation et Communiquer dans des situations professionnelles (jury)

décision suivant le thème de stage

- S'approprier les techniques de communication orale et écrite pour agir en situations professionnelles et sociales

Capacités :

- **CG 11** : S'exprimer oralement et par écrit dans les situations professionnelles
- **CG 12** : Argumenter dans des situations professionnelles variées
- **CP 21** : Analyser un système de production animale et/ou végétale
- **CP 22** : Proposer des recommandations d'évolution de l'exploitation Agricole

Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Réalisation du rapport	Rédaction du rapport	Analyse effectuée			2
		Recommandations pertinentes par rapport au développement de l'exploitation			3
		Mise en forme respectée			1
		Règles grammaticales respectées			2
	Réalisation de l'exposé	Intervention claire			2
		Temps imparti respecté			1
		Argumentation convaincante			3
Note total					/14
Seuil de réussite : 14/20					
Règles de verdict :					
Observations :					

Epreuve 3 : Réaliser le suivi-évaluation des activités des producteurs

✓ **Objectifs et nature :**

L'épreuve permettra d'évaluer le candidat sur les capacités à mobiliser les connaissances et les savoirs faire pour exécuter les activités de suivi-évaluation.

Il s'agit d'une épreuve pratique, écrite, et orale. Le candidat est mis en situation professionnelle dans les exploitations au sein du centre ou chez un référent à proximité.

✓ **Modalité d'évaluation :**

L'épreuve se déroulera par groupe de 2 à 4 apprenants et d'une durée de 4 heures suivant la situation professionnelle proposée.

Durant l'épreuve, les candidats :

- effectuent le choix des outils et méthodes de suivi-évaluation en les justifiant oralement : 15 à 30 minutes,
- utilisent les outils et méthodes choisies : 1 à 2 heures (pratique, collecte de données),
- analysent et déduisent des recommandations à partir des données collectées dans un document écrit : 1 à 1 heure 30 mn.

Elle est en relation avec les modules MG 01, MG 02, MP 01, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.

Elle vérifie les sous capacités CG 21, CG 22, CP 41, CP 42.

Grille d'évaluation : Suivi-évaluation des activités des producteurs

Objectifs généraux :

- *Mobiliser des connaissances scientifiques et manipuler des outils techniques correspondants aux situations professionnelles*
- *Doter les apprenants de concepts, méthodes, et outils pratiques de suivi-évaluation appliqués au développement Agricole*

Capacités :

- **CG 21** : *Mobiliser des connaissances en mathématiques, statistiques et physique-chimie*
- **CG 22** : *Mobiliser des connaissances en biologie, physiologie animale et végétale, géologie et pédologie*
- **CP 41** : *Utiliser l'outil de suivi-évaluation choisi*
- **CP 42** : *Produire des recommandations à partir des résultats de suivi et évaluation*

Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Préparation du suivi-évaluation	Choix des outils et méthodes de suivi - évaluation	Outils adaptés			2
		Méthodes adaptées			2
Réalisation du suivi-évaluation	Utilisation des outils et méthodes de suivi - évaluation	Utilisation appropriée des outils			4

		Utilisation appropriée des méthodes			4
Présentation des résultats	Traitement des données collectées	Données fiables			4
	Analyse des résultats	Recommandations proposées pertinentes			4
Note total					/20
Seuil de réussite : 14/20					
Règles de verdict :					
Observations :					

2.7. Modalités de mise en œuvre de l'épreuve nationale en fin de formation

Les modalités de mise en œuvre des épreuves en examen final seront décrites dans l'arrêté portant organisation des examens de BTSA. Les épreuves sont organisées par le Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. Ces épreuves sont nationales, sous forme écrite et réalisées à la fin du cycle de formation. Les sujets d'examen sont élaborés, sous la supervision conjointe des Directions en charge de la Formation Agricole du MPAE et des Ministères techniques concernés par la FAR, sur proposition des formateurs des Ecoles et Instituts de formation.

Il s'agit des sous capacités suivantes :

- CP 31 Justifier le choix des innovations techniques et technologiques à fort potentiel pour le territoire
- CP 32 Proposer un argumentaire pour différencier les OP et leur cadre réglementaire

Epreuve finale 1 : Justifier le choix des innovations techniques et technologiques à fort potentiel pour le territoire

✓ **Objectifs et Nature :**

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 3 heures. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à argumenter le choix des techniques et technologies et expliquer les méthodes de transfert à adopter.

A partir d'une étude de cas, l'évaluation sera individuelle et portera sur :

- le choix des innovations techniques et technologiques,
- la justification du choix,
- la conception de contenu,
- le choix des méthodes et des outils de transfert,
- l'explication des méthodes et outils de transfert.

Cette épreuve est en relation avec les modules MP 02, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08.

Elle vérifie la sous capacité CP 31.

Grille d'évaluation : Promouvoir des innovations

Objectif général : Mobiliser les connaissances et les savoir-faire permettant de transférer les techniques de production et de gestion innovantes

Capacité CP 31 : Justifier les choix des innovations techniques et technologiques à fort potentiel pour le territoire

Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Préparation du transfert	Choix des innovations techniques et technologiques	Innovations techniques et technologiques proposées adaptées			3
		Argumentation logique			4
	Choix des méthodes et outils de transfert	Méthodes et outils de transfert appropriés			3
Réalisation du transfert	Conception de contenu	Contenu adéquat			4
	Explication des méthodes et outils de transfert	Explications complètes			3
	Elaboration du processus d'intervention	Déroulement logique du processus			3
Note total					/20
Seuil de réussite : 14/20					
Règles de verdict :					
Observations :					

Epreuve finale 2 : Proposer un argumentaire pour justifier la forme d'OP adaptée à une situation donnée

✓ **Objectifs et Nature :**

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 3 heures. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à argumenter le choix de la forme d'organisation paysanne à mettre en place à partir d'une étude de cas.

L'évaluation sera individuelle et portera sur :

- le choix de la forme d'organisation paysanne,
- la justification du choix,
- le processus de mise en place.

Cette épreuve est en relation avec les modules MG 03, MP 03.

Elle vérifie la sous capacité CP 32.

Grille d'évaluation : Promouvoir des OP

Objectif général : S'approprier des différentes formes de structuration paysanne

Capacité CP 32 : Proposer un argumentaire pour justifier la forme d'OP adaptée à une situation donnée

Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Préparation de l'accompagnement à la structuration	Analyse du cas proposé	Nécessité d'une OP justifiée			2
		Choix de la forme d'OP explicité			3
Réalisation de la structuration	Conception d'argumentaire	Arguments avancés convaincants			3
	Elaboration du processus de mise en place	Etapés adaptées énumérées			3
		Description claire de chaque étape			3
	Définition du fonctionnement	Rôles clarifiés des différents acteurs			3
	Proposition de stratégie de pérennisation d'une structure	Stratégies proposées adéquates			3
Note total					/20
Seuil de réussite : 14/20					
Règles de verdict :					
Observations :					

2.8. Délivrance de diplôme

Le diplôme de BTSA sera délivré au candidat ayant acquis les six capacités prescrites par ce référentiel, dont deux générales et quatre professionnelles.

REFERENTIEL DE FORMATION (RF)



3.1. Définition du référentiel de formation

Le référentiel de formation est la troisième partie constitutive du référentiel de diplôme s'adressant à la formation au métier « Technicien Agricole », et il :

- représente la traduction en objectifs de formation des capacités à attester, prescrites dans le référentiel de certification,
- constitue un document contractuel à mettre à la disposition du personnel, des équipes de direction et des formateurs pour l'organisation et la mise en œuvre de la formation dans les établissements,
- partage les informations à l'ensemble des partenaires éducatifs sur les attendus de la formation retenus pour atteindre ces objectifs,
- indique l'ensemble des situations de formation qui se font en établissement et en milieu professionnel réel : face à face (cours théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences-débats, ...), stages individuels et collectifs, voyages d'études et voyages d'échanges,
- présente un tableau de répartition des horaires et disciplines par modules.

3.2. Présentation générale et architecture générale de la formation

La formation professionnelle pour l'obtention du diplôme BTSA permet d'exercer les métiers d'accompagnement sur les aspects technico-socio-économiques qui touchent les Exploitations et Entreprises Agricoles.

La formation se déroule sur **44 semaines**, incluant les évaluations formatives, les remédiations et les stages d'une durée de **12 semaines** en milieu professionnel. Elle est définie par **04 modules généraux** et **09 modules professionnels**.

Les modules professionnels sont fondés sur les situations professionnelles décrites dans le RMC.

La mise en œuvre de la formation doit respecter l'application de l'Approche par les compétences (APC) qui demande des heures de pratique très conséquentes. Pour ce faire, l'établissement doit opter pour un système de ferme école et/ou un contrat de partenariat avec des exploitations ou entreprises Agricoles répondant aux conditions réelles de production. Les apprenants sont incités à faire des recherches personnelles afin d'enrichir leurs connaissances théoriques.

Dans le cas où un module est traité par plusieurs formateurs, une concertation préalable entre eux est recommandée pour éviter les redondances et pour la logique pédagogique.

Les stages et voyages d'étude :

Les voyages d'étude et les stages en milieu professionnel sont organisés au cours du cycle de formation. Au moins, un voyage d'étude doit être réalisé au cours du cycle de formation.

Ils permettent à l'apprenant de :

- se familiariser avec le milieu rural ;
- développer ses capacités d'intégration en milieu professionnel ;
- développer son aptitude au travail en équipe ;
- découvrir d'autres pratiques professionnelles.

3.3. Tableau des modules de formation

La formation est organisée en 4 modules généraux (MG) et 09 modules professionnels (MP).

3.3.1- Les modules généraux

Le tableau suivant présente les intitulés des modules identifiés comme généraux avec le volume horaire de réalisations réparties en CT, TD, TP, correspondant à chacun.

Modules Généraux (MG)		CT	TD	TP	SP	Total
MG 01	Communication en situation professionnelle	40		30	130	200
MG 02	Connaissances scientifiques de base	120	50	30		200
MG 03	Législation	40	20			60
MG 04	Développement humain	50		30		80
TOTAL MG		250	70	90	130	540

- **CT** : Cours Théorique
- **TD** : Travaux Dirigés
- **TP** : Travaux Pratiques
- **SP** : Stage Professionnel

3.3.2- Les modules professionnels

Le tableau suivant présente les intitulés des modules reconnus comme professionnels, avec également le volume horaire de réalisations réparties en CT, TD, TP, correspondant à chacun.

Modules Professionnels (MP)		CT	TD	TP	SP	Total
MP 01	Gestion de l'exploitation	40		20	150	210
MP 02	Développement local	40		40	140	220
MP 03	Structuration et organisation paysanne	30	10	40		80
MP 04	Production végétale	100		120		220
MP 05	Production animale	70		100		170
MP 06	Pêche et Aquaculture	30		50		80
MP 07	Environnement et foresterie générale	30		50		80
MP 08	Transformation et conservation	20		50		70
MP 09	Système de suivi-évaluation	30	10	40		80
TOTAL MP		390	20	510	290	1210

Durée au centre de formation (7 heures par jour, 5 jours par semaine)	1 330 heures (38 semaines)
Stage en milieu professionnel (7 heures par jour, 5 jours par semaine)	420 heures (12 semaines)
Durée totale de la formation	1 750 heures (50 semaines)

3.4. Relations entre modules et capacités attendues

Code	Modules	Capacités attendues
MG : Modules Généraux		
MG 01	Communication	CG 11, CG 12
MG 02	Connaissances scientifiques de base	CG 21, CG 22
MG 03	Législation	CP 1, CP 2, CP 3, CP 4
MG 04	Développement humain	CG 1, CP 1, CP 2, CP 3, CP4,
MP : Modules Professionnels		
MP 01	Gestion d'exploitation	CP 21, CP 22
MP 02	Développement local	CP 11, CP 12
MP 03	Structuration et organisation paysanne	CP 32
MP 04	Production végétale	CG 21, CG 22, CP 31
MP 05	Production animale	CG 21, CG 22, CP 31
MP 06	Pêche et Aquaculture	CG 21, CG 22, CP 31
MP 07	Environnement et foresterie générale	CG 21, CG 22, CP 31
MP 08	Transformation et conservation	CG 21, CG 22, CP 31
MP 09	Système de suivi-évaluation	CG 21, CG 22, CP 41, CP 42

3.5. Présentation des fiches de formations

MG 01: COMMUNICATION	
Horaires attribués	Disciplines
<p>Durée : 200 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • CT : 40 • TP : 30 • SP : 130 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues à usage professionnel (malagasy, français, anglais) - Techniques de communication : interpersonnelle, de masse, de groupe, écoute active, animation - Dynamique de groupe - Techniques de négociation - Techniques de rédaction professionnelle - Correspondances administratives et professionnelles - Technique de vulgarisation - Bureautique
<p>Objectif général du module : S'approprier les techniques de communication orale et écrite pour agir en situations professionnelles et sociales.</p>	
<p>Objectifs spécifiques du module :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser des techniques d'expression orale et écrite - Faciliter les relations avec différents acteurs - S'approprier l'utilisation d'outils de communication et de vulgarisation 	
<p>Présentation du module : Ce module permet à l'apprenant de partager, diffuser des informations au public cible ainsi que d'établir et d'entretenir des relations professionnelles.</p>	
<p>Conditions d'atteinte des objectifs : Mise en situation pratique de communication dans différentes circonstances (oral et écrit) en utilisant les outils adaptés (TIC dans la mesure du possible).</p>	
<p>Précisions relatives aux objectifs de la formation</p>	
<p>Objectif 1 : Maîtriser les techniques d'expression orale et écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1- S'exprimer dans différentes situations professionnelles 1.2- Rédiger des documents techniques et administratifs destinés à des tiers 	
<p>Objectif 2 : Faciliter les relations avec différents acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.1- Parler une langue à usage professionnel (français, anglais) 2.2- S'approprier des techniques de base d'orateur (kabary) 	
<p>Objectif 3 : S'approprier l'utilisation des outils de communication et de vulgarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1- Choisir des outils de communication et de vulgarisation adaptés à la situation 3.2- Utiliser les logiciels bureautiques 3.3- Communiquer à l'aide des outils adaptés (TIC dans la mesure du possible) 	
<p>Capacités évaluées : CG 11, CG 12</p>	
<p>Modalité(s) de l'évaluation : les acquis de ce module seront évalués de manière intégrée dans les capacités CP 21, CP 22.</p>	
<p>Il est en relation avec les modules MG 03, MG 04, MP 01, MP 02, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.</p>	

MG 02 : CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DE BASE	
Horaires attribués	Disciplines
Durée : 200 heures <ul style="list-style-type: none"> • CT : 120 • TD : 50 • TP : 30 	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques (Statistiques appliquées,...) - Physique et Chimie - SVT (biologie végétale, biologie animale, microbiologie)
Objectif général : Mobiliser des connaissances scientifiques et manipuler des outils techniques correspondants aux situations professionnelles.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer des concepts mathématiques et statistiques - Mobiliser des connaissances en Physique et Chimie - Appliquer des connaissances en Sciences de la vie et de la terre - Manipuler des outils techniques usuels 	
Présentation du module : Ce module : <ul style="list-style-type: none"> - Contribue à l'exécution des activités du TA avec précision en s'appuyant aux raisonnements scientifiques, - Permet la compréhension, l'interprétation et l'application des informations relatives aux propriétés et aux phénomènes de la nature. 	
Conditions d'atteinte des objectifs : La réalisation de travaux dirigés illustrés et adéquats aux situations professionnelles assure une meilleure compréhension. Pour la complémentarité de ce module avec les modules professionnels, des échanges et partages entre les formateurs concernés sont nécessaires et recommandés. La formation est assurée par une équipe de formateurs pluridisciplinaires.	
Précisions relatives aux objectifs de la formation	
Objectif 1 : Appliquer des concepts mathématiques et statistiques <ul style="list-style-type: none"> 1.1- Acquérir des outils mathématiques de base nécessaires à la réalisation des activités 1.2- Utiliser les notions de statistique (échantillonnage, moyenne, proportion, ...) en vue d'une estimation et d'une prise de décision 1.3- Maîtriser les opérations de conversion 	
Objectif 2 : Mobiliser des connaissances en Physique et Chimie <ul style="list-style-type: none"> 2.1- S'appropriier les paramètres chimiques afin d'interpréter ou de prendre une décision dans une situation professionnelle. 2.2- Utiliser les formules et paramètres physiques dans une situation professionnelle. 	
Objectif 3 : Mobiliser des connaissances en Sciences de la vie et de la terre <ul style="list-style-type: none"> 3.1- Acquérir les notions en biologies appliquées (animale, végétale) et en pédologie 3.2- Connaître les notions en physiologie et anatomie 	
Objectif 4 : Manipuler des outils techniques usuels <ul style="list-style-type: none"> 4.1- Utiliser des outils cartographiques 4.2- Lire et manipuler des outils de métrologie 4.3- Utiliser des unités de mesures traditionnelles et mesures conventionnelles 	
Capacités évaluées : CG 21, CG 22	
Modalité(s) de l'évaluation : les acquis de ce module seront évalués de manière intégrée dans les capacités CP 41, CP 42. Il est en relation avec les modules MG 03, MP 01, MP 02, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.	

MG 03 : LEGISLATION

Horaires attribués	Disciplines
Durée : 60 heures <ul style="list-style-type: none">• CT : 40• TD : 20	<ul style="list-style-type: none">- Droit Rural- Droit spécifiques : Droit du travail, Droit fiscal, Droit sur les entreprises et associations
Objectif général du module : Se familiariser avec les notions de bases de différents droits régissant l'environnement Agricole et rural afin de mener des activités conformes aux normes et à la réglementation en vigueur.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none">- S'approprier des textes régissant le secteur Agricole et rural- Disposer des notions de Droit	
Présentation du module : Ce module consiste à prodiguer aux apprenants les bases nécessaires en termes de droit relatif à l'exercice du métier de technicien Agricole. Il s'agit du droit relatif à la sécurisation foncière, aux normes et pratiques agricoles. Sont également considérés dans ce module, les cadres réglementaires sur la commercialisation, les règles des marchés publics, la législation liée au respect de l'environnement, la gestion des ressources humaines ou la gestion des conflits par exemple, ...	
Conditions d'atteinte des objectifs : Ce module essentiellement théorique doit être appuyé par la mise à disposition des éléments de cadrage juridique et normatif du monde Agricole. Des visites d'entreprises ou d'exploitations sont toutefois requises pour illustrer des cas concrets sur l'utilité du module dans le monde professionnel.	
Précisions relatives aux objectifs de la formation	
Objectif 1 : S'approprier des textes régissant le secteur Agricole et rural <ul style="list-style-type: none">1.1- Identifier les différents cadres juridiques applicables à la gestion du secteur Agricole et rural1.2- Agir dans le respect du droit du monde Agricole1.3- Initier à la notion de la procédure (administrative, commerciale, normes de certification, mise en conformité des investissements agricoles par rapport aux normes environnementales...)1.4- Acquérir les bases du droit foncier et les processus de sécurisation foncière	
Objectif 2 : Disposer des notions de Droit <ul style="list-style-type: none">2.1- Connaître les textes régissant les différentes structures (Entreprise, OP,...)2.2- Connaître le droits et obligations des employeurs/ employés2.3- Connaître les textes relatifs à la fiscalité	
Les acquis de ce module ne seront pas évalués, mais contribuent à l'acquisition des capacités CP 1, CP 2, CP 3, CP 4. Il est en relation avec les modules MG 01, MG 04, MP 01, MP 02, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.	

MG 04 : DEVELOPPEMENT HUMAIN	
Horaires attribués	Disciplines
Durée : 80 heures <ul style="list-style-type: none"> • CT : 50 • TP : 30 	<ul style="list-style-type: none"> - Civisme et citoyenneté - Règles de la vie sociale et professionnelle - Leadership - Genre et développement
Objectif général du module : Aider l'apprenant à se situer dans la réalité sociale, et avoir une conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances sur les droits et obligations du citoyen - Analyser les comportements adaptés aux situations professionnelles - Aider les individus à se situer dans la vie socioprofessionnelle - Développer les pratiques de leadership pour atteindre les résultats souhaités - Intégrer l'approche genre dans leurs actions 	
Présentation du module : Ce module fournit aux apprenants les codes et les règles de vie sociale et professionnelle pour mieux s'insérer dans un collectif.	
Conditions d'atteinte des objectifs : Ce module théorique doit permettre aux apprenants de : <ul style="list-style-type: none"> • raisonner sous la forme d'un développement structuré et argumenté, une question vive de nature sociale. Ce module aborde également l'importance des Us et coutumes des différentes Régions de Madagascar dans la mise en œuvre des activités de technicien, • se conformer à des normes comportementales de vie sociale. 	
Précisions relatives aux objectifs de la formation	
Objectif 1 : Acquérir des connaissances sur les droits et obligations du citoyen <ul style="list-style-type: none"> 1.1- Identifier ses droits vis à vis de la société 1.2- Respecter ses devoirs vis à vis de la société 	
Objectif 2 : Analyser les comportements adaptés aux situations professionnelles <ul style="list-style-type: none"> 2.1-S'intégrer dans une situation de travail d'équipe 2.2- Préserver une rigueur organisationnelle, comportementale dans des situations diversifiées 	
Objectif 3 : Aider les individus à se situer dans la vie socioprofessionnelle <ul style="list-style-type: none"> 3.1- Identifier les réalités sociales et culturelles 3.2- Agir en situations professionnelles variées 3.3- Développer l'esprit d'entrepreneuriat 	
Objectif 4 : Développer les pratiques de leadership pour atteindre les résultats souhaités <ul style="list-style-type: none"> 4.1- Engager la coopération avec l'équipe tout en valorisant leur compétence 4.2- Développer des comportements professionnels adaptés 	
Objectif 5 : Intégrer l'approche genre dans leurs actions <ul style="list-style-type: none"> 5.1- Etablir la différence entre le genre et le sexe 5.2- Connaître les rôles du genre dans le développement 	
Les acquis de ce module ne seront pas évalués, mais contribuent à l'acquisition de toutes les capacités CG 1, CG 2, CP 1, CP 2, CP 3, CP 4. Il est en relation avec les modules MG 01, MG 02, MG 03, MP 01, MP 02, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.	

MP 01 : GESTION DE L'EXPLOITATION	
Horaires attribués	Disciplines
Durée : 210heures <ul style="list-style-type: none"> • CT : 40 • TP : 20 • SP :150 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité simplifiée - Gestion de l'exploitation Agricole - Finance rurale - Diagnostic d'exploitation - Commercialisation Agricole
Objectif général du module : Utiliser des outils de comptabilité simplifiée et de gestion nécessaires à la prise de décision.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des outils de la comptabilité simplifiée - Assurer la gestion de l'exploitation 	
Présentation du module : Ce module permet aux apprenants de proposer le mode de gestion adapté au système de production.	
Conditions d'atteinte des objectifs : L'enseignement donne des connaissances de bases théoriques et pratiques. Le module s'appuiera sur l'étude des cas concrets lors des stages au sein d'une exploitation Dans le cas où une discipline serait traitée par plusieurs formateurs, une concertation préalable est nécessaire pour garantir la logique pédagogique.	
Précisions relatives aux objectifs de la formation	
Objectif 1 : Utiliser des outils de la comptabilité simplifiée <ul style="list-style-type: none"> 1.1- Enregistrer les charges et les produits liés à l'exploitation 1.2- Calculer la rentabilité 1.3- Identifier les points forts et points faibles de l'exploitation 1.4- Apporter des ajustements dans la gestion de l'exploitation 	
Objectif 2 : Assurer la gestion de l'exploitation <ul style="list-style-type: none"> 2.1- Programmer les activités d'une exploitation 2.2- Planifier les investissements capitaux et/ou matériels 2.3- Réaliser le compte d'exploitation prévisionnel 2.4- Connaître les grands principes de finance rurale 	
Capacités évaluées : CP 21, CP 22	
Modalité(s) de l'évaluation : les acquis de ce module seront évalués en CCF sous forme de stage. Il est en relation avec les modules MG 02, MG 03, MP 02, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.	

MP 02 : DEVELOPPEMENT LOCAL	
Horaires attribués	Disciplines
Durée : 220 heures <ul style="list-style-type: none"> • CT : 40 • TP : 40 • SP :140 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic du terroir (Techniques de collecte et de traitements de données, méthodologies, ...) - Conception de projet - Gestion de projet
Objectif général du module : Concevoir et mettre en œuvre un projet à partir d'une étude de territoire.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude préalable à la mise en œuvre d'un projet - Identifier les problématiques de la zone - Concevoir un plan d'action 	
Présentation du module : Le module dote les apprenants de méthodologies pour gérer et organiser les activités en tenant compte du contexte agro-socio-économique de la zone d'intervention. Ces méthodologies peuvent être des techniques professionnelles comme la gestion de projet, des techniques d'enquête par exemple, ...	
Conditions d'atteinte des objectifs : Ce module s'appuie sur la réalisation de divers cas pratiques durant la formation et sur l'étude de cas concrets lors de visites en milieu professionnel. Les pratiques peuvent se faire dans l'environnement immédiat du centre de formation.	
Précisions relatives aux objectifs de la formation	
Objectif 1 : Réaliser une étude préalable à la mise en œuvre d'un projet <ul style="list-style-type: none"> 1.1- Collecter et organiser des données 1.2- Traiter les données 	
Objectif 2 : Identifier les problématiques de la zone <ul style="list-style-type: none"> 2.1- Analyser les données 2.2- Choisir et argumenter le projet 2.3- Fixer les priorités et les objectifs 	
Objectif 3 : Concevoir un plan d'action <ul style="list-style-type: none"> 3.1- Déterminer les actions à entreprendre 3.2- Etablir une planification des actions 3.3- Budgétiser les activités 	
Capacités évaluées : CP 11, CP12	
Modalité(s) de l'évaluation : les acquis de ce module seront évalués en CCF sous forme de stage. Il est en relation avec les modules MG 01, MG 02, MG 03, MP 01, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.	

MP 03 : STRUCTURATION ET ORGANISATION PAYSANNE

Horaires attribués	Disciplines
Durée : 80 heures <ul style="list-style-type: none">• CT : 30• TD : 10• TP : 40	<ul style="list-style-type: none">- Structuration de l'Organisation Paysanne- Vie associative
Objectif général du module : S'approprier des différentes formes de structuration paysanne.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none">- Différencier les formes et étapes de structuration paysanne- Promouvoir la structuration des organisations paysannes- Acquérir des notions sur la vie associative	
Présentation du module : Ce module couvre les différentes formes de structuration d'une organisation paysanne et les processus pour y parvenir. Il fournit des argumentaires pour différencier les différents types de structuration.	
Conditions d'atteinte des objectifs : Les études de cas seront utilisées pour renforcer les apports théoriques et familiariser les apprenants aux argumentaires.	
Précisions relatives aux objectifs de la formation	
Objectif 1 : Différencier les formes et étapes de structuration paysanne <ul style="list-style-type: none">1.1- Analyser les différentes formes de structures paysannes (Association, coopérative, Union, fédération, plateforme, ...)1.2- Formaliser une structure (les différentes étapes de structuration pour chaque structure)1.3- Connaître la fiscalité adaptée aux OP	
Objectif 2 : Promouvoir la structuration des organisations paysannes <ul style="list-style-type: none">2.1- Conscientiser sur l'importance de la structure paysanne dans le développement2.2- Développer des approches pour la pérennisation des OP	
Objectif 3 : Acquérir des notions sur la vie associative <ul style="list-style-type: none">3.1- Mettre en œuvre une communication spécifique utile dans la vie associative3.2- Gérer les conflits	
Capacité évaluée : CP 32	
Modalité(s) de l'évaluation : les acquis de ce module seront évalués en EF. Il est en relation avec les modules MG 01, MG 03, MP 01, MP 02, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.	

MP 04 : PRODUCTION VEGETALE	
Horaires attribués	Disciplines
Durée : 220 heures <ul style="list-style-type: none"> • CT : 100 • TP : 120 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture générale - Agro climatologie - Pédologie - Protection de végétaux - Mécanisation Agricole - Hydraulique agricole - Agro-écologie (Agriculture de conservation, Agroforesterie, Agriculture biologique, ...) - Fertilisation et compostage - Agriculture spéciale : riziculture, cultures vivrières autre que riz, culture maraichère, cultures industrielles, culture fruitière, culture de rente, ... - Normes et réglementation (spécifiques)
<p>Objectif général du module : Doter les apprenants de savoirs et savoir- faire pour leur permettre d’apporter des conseils sur les de techniques de production des principales spéculations tout en préservant l’environnement, et sur les stratégies d’adaptation face aux changements climatiques.</p>	
<p>Objectifs spécifiques du module :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir la base de la production végétale - Connaître les techniques culturales des principales spéculations ainsi que les normes qui les régissent - Actualiser ses connaissances sur les innovations techniques 	
<p>Présentation du module : Ce module permet aux apprenants d’acquérir et de maîtriser l’ensemble des connaissances sur les techniques de la production végétale afin qu’ils puissent accompagner les producteurs pour optimiser la production en fonction des moyens disponibles.</p> <p>Conditions d’atteinte des objectifs : La pratique de ce module doit être dispensée en situation réelle. L’établissement doit disposer des champs d’application et des matériels suffisants pour réaliser la partie pratique, en complément des cours théoriques. La réalisation des visites et stage sont nécessaires pour consolider les acquis des apprenants.</p>	
<p>Précisions relatives aux objectifs de la formation</p> <p>Objectif 1 : Acquérir la base de la production végétale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1- Connaître les facteurs de production 1.2- Comprendre les interactions entre ces facteurs <p>Objectif 2 : Connaître les techniques culturales des principales spéculations, ainsi que les normes qui les régissent</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1- Acquérir des savoirs sur les différents modes de multiplication végétale 2. 2- S’appropriier des outils et matériels adaptés aux itinéraires techniques 2.3- Acquérir des connaissances sur les maladies/ennemis des cultures, et leur traitement ou prévention 2.4-S’appropriier des normes et réglementations <p>Objectif 3 : Actualiser ses connaissances sur les innovations techniques</p> <ol style="list-style-type: none"> 3.1- Connaître les innovations techniques pour l’amélioration des productions et de la productivité 3.2- S’appropriier des principes et intérêts des innovations techniques 	
<p>Les acquis de ce module seront évalués de manière intégrée dans les capacités : CP 1, CP 2, CP 31, CP 4. Il est en relation avec les modules MG 02, MG 03, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.</p>	

MP 05 : PRODUCTION ANIMALE

Horaires attribués

Durée : 170 heures

- **CT : 70**
- **TP : 100**

Disciplines

- Zootechnie générale
- Zootechnie spéciale
- Alimentation animale
- Santé animale
- Législation spécifique (relative à la production animale)

Objectif général du module :

Mobiliser les connaissances pour accompagner la conduite des principales productions animales.

Objectifs spécifiques du module :

- Appliquer les savoirs nécessaires à la conduite des productions animales
- Connaître le périmètre de ses responsabilités et agir dans le cadre réglementaire

Présentation du module :

Ce module permet à l'apprenant d'acquérir des connaissances nécessaires pour accompagner des activités de production animale.

Conditions d'atteinte des objectifs :

La pratique de ce module doit être dispensée en situation réelle. L'établissement doit disposer d'une ferme pour réaliser la partie pratique, en complément des cours théoriques. Le cas échéant, l'établissement doit contracter un partenariat avec des professionnels. La réalisation des visites et stage est nécessaire pour consolider les acquis des apprenants.

Précisions relatives aux objectifs de la formation

Objectif 1 : Appliquer les savoirs nécessaires à la conduite des productions animales

- 1.1- Identifier le type d'habitat adéquat au type d'élevage. (construction rurale, électricité simple, sources d'énergie)
- 1.2- Connaître les systèmes d'alimentation rationnels des animaux d'élevage. (besoin, ration, rationnement)
- 1.3- Participer aux suivis de l'hygiène et des états sanitaires des animaux (hygiène, prophylaxie, soins, ..)

Objectif 2 : Connaître le périmètre de ses responsabilités et agir dans le cadre réglementaire

- 2.1- Connaître les réglementations en vigueur relatives à la production et à la santé animale
- 2.2- Identifier le périmètre de ses responsabilités

Les acquis de ce module seront évalués de manière intégrée dans les capacités : CP 1, CP 2, CP 31, CP 4.

Il est en relation avec les modules MG 02, MG 03, MP 04, MP 06, MP 07, MP 08, MP 09.

MP 06 : PECHE ET AQUACULTURE

Horaires attribués	Disciplines
Durée : 80 heures <ul style="list-style-type: none">• CT : 30• TP : 50	Pêche : <ul style="list-style-type: none">- Notion de biologie et écologie marine- Technique de pêche- Pêche responsable- Traitement post capture- Météorologie/Climatologie Aquaculture : <ul style="list-style-type: none">- Limnologie et Hydrobiologie- Notion de l'océanographie- Mariculture générale- Pisciculture générale- Législation liée au module
Objectif général du module : Mobiliser des connaissances et des savoirs faire pour accompagner techniquement les producteurs (pisciculteurs et aquaculteurs) à améliorer les productions Aquacoles et encadrer les pêcheurs à mener une pêche responsable.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none">- S'approprier des processus de production Aquacole- Assurer le suivi de la production- Identifier les techniques de collecte- S'approprier des méthodes et techniques de pêche- Assurer la conduite d'une pêche responsable	
Présentation du module : Ce module dispense des notions de bases théoriques sur la pêche et aquaculture permettant aux apprenants d'encadrer et de conseiller d'une manière générale les producteurs. Conditions d'atteinte des objectifs : L'enseignement donne des bases de connaissances théoriques et des éventuelles visites permettront aux apprenants de s'imprégner à la vie professionnelle dans les sites de production Aquacole. Un recours aux spécialistes est éventuellement nécessaire en cas de besoin technique approfondie et spécifique.	
Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation Objectif 1 : S'approprier des processus de production Aquacole <ul style="list-style-type: none">1.1- Identifier un aménagement de site (Choix du site, mise en place,...)1.2- Ordonner les étapes d'un processus de production aquacole Objectif 2 : Assurer le suivi de la production <ul style="list-style-type: none">2.1- Assurer le suivi des paramètres physico chimiques, ...2.2- Assurer le suivi de la croissance, la santé, l'hygiène, l'alimentation, ... Objectif 3 : Identifier les techniques de collecte <ul style="list-style-type: none">3.1- Déterminer un calendrier de collecte3.2- Sélectionner des techniques de collecte selon les besoins	

Objectif 4 : S'approprier des méthodes et techniques de pêche

- 4.1- Identifier les techniques et matériels de pêche
- 4.2- Maîtriser des traitements post- capture

Objectif 5 : Assurer la conduite d'une pêche responsable

- 5.1- S'approprier des normes et des réglementations
- 5.2-Maîtriser des techniques d'une pêche responsable

Les acquis de ce module ne seront pas évalués, mais contribuent à l'acquisition des capacités : CG 1, CG 2, CP 1, CP 2, CP 3, CP 4.

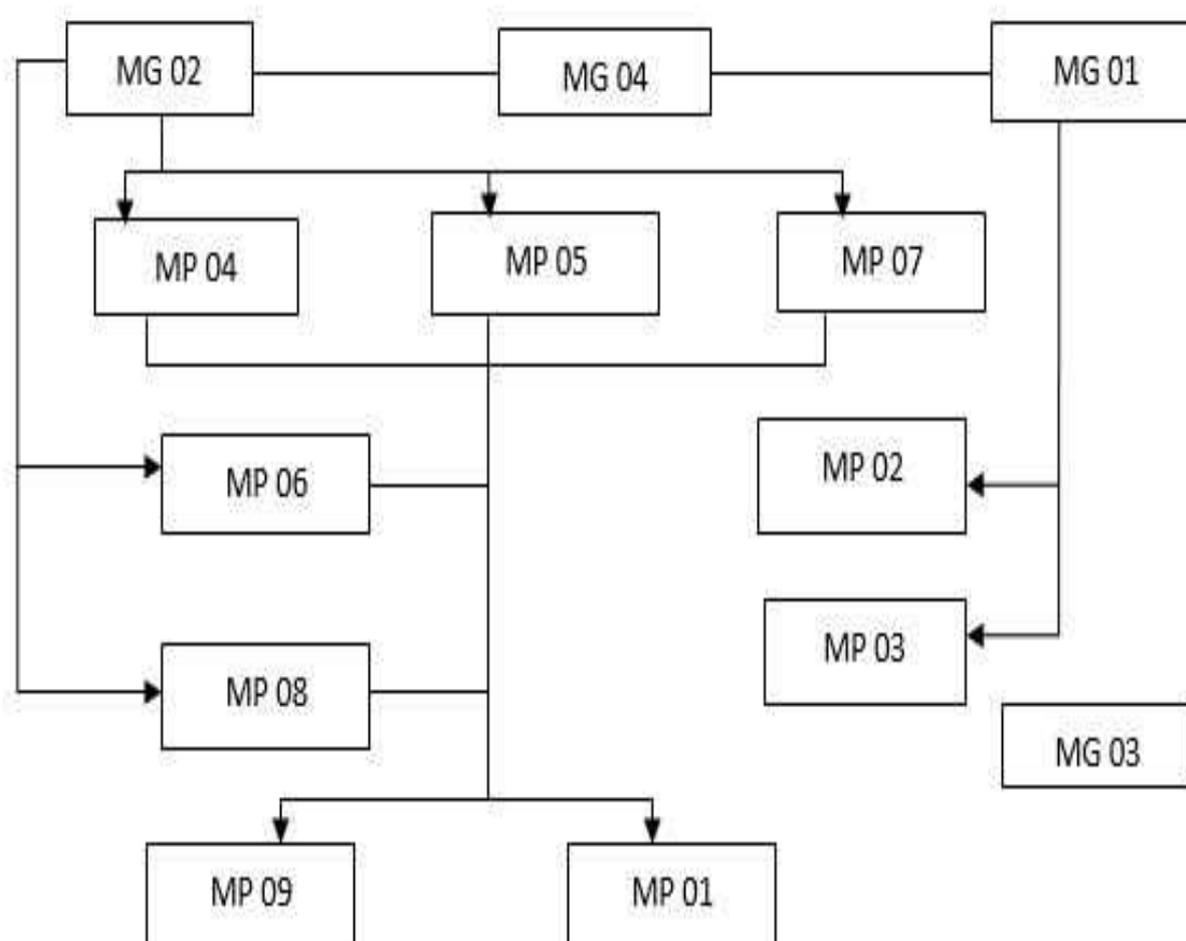
Il est en relation avec les modules MG 02, MG 03, MP 04, MP 05, MP 07, MP 08, MP 09.

MP 07 : ENVIRONNEMENT ET FORESTERIE GENERALE	
Horaires attribués	Disciplines
<p>Durée : 80 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • CT : 30 • TP : 50 	<ul style="list-style-type: none"> - Education environnementale : Biodiversité, gestion durable des ressources naturelles, changement climatique, ... - Foresterie générale
<p>Objectif général du module : S'approprier des enjeux environnementaux nationaux et internationaux ainsi que des bases en foresterie générale.</p> <p>Objectifs spécifiques du module :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les grands enjeux environnementaux - Acquérir les réflexes environnementaux adaptés au monde rural - Acquérir les notions générales sur la foresterie 	
<p>Présentation du module : Ce module considère l'importance des ressources naturelles et leur préservation. De ce fait, le Technicien Agricole, à travers ce module, acquiert les bases fondamentales de la dimension environnementale et peut les intégrer dans sa fonction d'accompagnement des exploitants Agricoles. D'autre part, ce module souligne l'interrelation entre les pratiques sylvicoles, la conduite des activités Agricoles et la préservation des ressources naturelles.</p>	
<p>Conditions d'atteinte des objectifs : Ce module est dispensé en salle et sur terrain. Des visites et/ou des conférences seront organisées pour illustrer les pratiques sylvicoles, la gestion des feux et les diverses mesures de protection des ressources naturelles et aussi pour montrer les expériences en termes de gestion de l'environnement.</p>	
<p>Précisions relatives aux objectifs de la formation</p> <p>Objectif 1 : Connaître les grands enjeux environnementaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1- Connaître les notions sur le changement climatique 1.2- Connaître l'importance de la biodiversité 1.3- Acquérir des notions sur la gestion durable des ressources naturelles (Eaux, sols, faune et flore) <p>Objectif 2 : Acquérir des réflexes environnementaux adaptés au monde rural</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1- Identifier les comportements à adopter pour la préservation de l'environnement 2.2- Connaître les mesures de protection des ressources naturelles (législations spécifiques, dispositifs de conservation des eaux et des sols, gestion des feux, ...) <p>Objectif 3 : Acquérir les notions générales sur la foresterie</p> <ol style="list-style-type: none"> 3.1- Acquérir des notions générales sur la sylviculture des forêts naturelles et artificielles 3.2- Connaître la filière bois et avoir des notions sur la valorisation forestière (législation spécifique, processus pour l'exploitation des produits ligneux et non ligneux) 	
<p>Les acquis de ce module ne seront pas évalués, mais contribuent à l'acquisition des capacités : CG 1, CG 2, CP1, CP2, CP3, CP4. Il est en relation avec les modules MG 02, MG 03, MP 04, MP 05, MP 09.</p>	

MP 08 : TRANSFORMATION ET CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES	
Horaires attribués	Disciplines
Durée : 70 heures <ul style="list-style-type: none"> • CT : 20 • TP : 50 	<ul style="list-style-type: none"> - Technologies de transformation - Techniques de conservation - Normes et Qualité
Objectif général du module : Acquérir des connaissances pour accompagner les producteurs dans la valorisation des produits Agricoles.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différents procédés de transformation et de conservation des produits - Valoriser un produit brut 	
Présentation du module : Ce module permet à l'apprenant de transférer les techniques de transformation et de conservation des produits Agricoles, et de répondre aux différentes sollicitations.	
Conditions d'atteinte des objectifs : L'établissement devrait disposer de moyens : local, matières premières, petits matériels, additifs alimentaires, autres produits nécessaires pour la transformation et la conservation. Le cas échéant, il peut établir une convention de partenariat avec une unité de transformation présente sur le territoire.	
Précisions relatives aux objectifs de la formation	
Objectif 1 : Connaître les différents procédés de transformation et de conservation des produits <ul style="list-style-type: none"> 1.1- Connaître les procédés de transformation et de conservation selon les normes 1.2- Organiser les différentes étapes de la transformation et de la conservation 	
Objectif 2 : Valoriser un produit brut <ul style="list-style-type: none"> 2.1- Choisir les procédés de transformation et de conservation adaptés à chaque produit 2.2- Connaître les normes et qualité relatives à la transformation et à la conservation 2.3- Choisir le conditionnement et l'emballage adaptés à chaque produit 	
Les acquis de ce module ne seront pas évalués, mais contribuent à l'acquisition des capacités : CG 1, CG 2, CP 1, CP 2, CP3, CP 4. Il est en relation avec les modules MG 02, MG 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07.	

MP 09 : SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION	
Horaires attribués	Disciplines
Durée : 80 heures <ul style="list-style-type: none"> • CT : 30 • TD : 10 • TP : 40 	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes de suivi-évaluation appliqués - Techniques de sondage appliquées à la production Agricole - Méthodes d'analyse des données agro-socio-économique
Objectif général du module : Ce module vise à doter les apprenants de concepts, méthodes, et outils pratiques de suivi-évaluation appliqués au développement Agricole.	
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les concepts, outils et méthodes de suivi-évaluation - Effectuer le suivi-évaluation des activités 	
Présentation du module : Ce module fournit des éléments sur les outils et méthodes de suivi-évaluation appliqués dans le domaine Agricole et Rural. Il doit permettre le développement des capacités des apprenants dans l'application de ces outils et méthodes.	
Conditions d'atteinte des objectifs : La formation théorique inclura des présentations, études de cas, et exercices pratiques individuels et/ou en groupe. Il s'agit d'un module transversal où les formateurs des modules professionnels (MP 01, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08) interviendront dans leurs spécificités. Ce module sera traité en deux étapes : les généralités sur le suivi-évaluation et les spécificités selon les cas. Une concertation préalable est recommandée pour éviter les redondances et pour la logique pédagogique.	
Précisions relatives aux objectifs de la formation	
Objectif 1 : Utiliser les concepts, outils et méthodes de suivi-évaluation <ul style="list-style-type: none"> 1.1- Expliquer l'intérêt, la définition et les principes du suivi-évaluation 1.2- S'approprier différentes méthodes 1.3- Sélectionner les outils nécessaires pour réaliser le suivi-évaluation 	
Objectif 2 : Effectuer le suivi-évaluation des activités <ul style="list-style-type: none"> 2.1- Appliquer ces outils et méthodes en situation professionnelle 2.2- Présenter les résultats de suivi-évaluation 	
Capacités évaluées : CP 41, CP 42	
Modalité(s) de l'évaluation : les acquis de ce module seront évalués en CCF. Il est en relation avec les modules MG 02, MP 01, MP 03, MP 04, MP 05, MP 06, MP 07, MP 08.	

3.6. Logigramme des modules :



→ : Lien

Niveau : Chronologie

Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage
Direction de la Formation Agricole et Rurale
BP 309 Anosy
MADAGASCAR

Décembre 2017